

### SECTION III

Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale

#### CHAPITRE 15

Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale

Notes.

1.- Le présent chapitre ne comprend pas :

a) le lard et la graisse de porc ou de volailles du no 02.09;

b) le beurre, la graisse et l'huile de cacao (no 18.04);

c) les préparations alimentaires contenant en poids plus de 15 % de produits du no 04.05 (chapitre 21 généralement);

d) les cretons (no 23.01) et les résidus des nos 23.04 à 23.06;

e) les acides gras, les cires préparées, les corps gras transformés en produits pharmaceutiques, en peintures, en vernis, en savons, en produits de parfumerie ou de toilette préparés ou en préparations cosmétiques, les huiles sulfonées et autres produits de la section VI;

f) le factice pour caoutchouc dérivé des huiles (no 40.02).

2.- Le no 15.09 ne couvre pas les huiles obtenues à partir d'olives à l'aide de solvants (no 15.10).

3.- Le no 15.18 ne comprend pas les graisses et huiles et leurs fractions, simplement dénaturées, qui restent classées dans la position dont relèvent les graisses et huiles et leurs fractions non dénaturées correspondantes.

4.- Les pâtes de neutralisation (soap-stocks), les lies ou fèces d'huiles, le brai stéarique, le brai de suint et la poix de glycérol entrent dans le no 15.22.

Note de sous-positions.

1.- Pour l'application des nos 1514.11 et 1514.19, l'expression "huile de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique" s'entend de l'huile fixe dont la teneur en acide érucique est inférieure à 2% en poids.

Notes complémentaires

1. Pour l'application des nos 1507.10, 1508.10, 1511.10, 1512.11, 1512.21, 1513.11, 1513.21, 1514.11, 1514.91, 1515.11, 1515.21 :

a) les huiles végétales fixes, fluides ou concrètes, obtenues par pression sont considérées comme "brutes" si elles n'ont pas subi d'autres traitements que :

- la décantation dans les délais normaux,

- la centrifugation ou la filtration, à condition que, pour séparer l'huile de ses constituants solides, on n'ait recours qu'à la "force mécanique", comme la pesanteur, la pression ou la force centrifuge, à l'exclusion de tout procédé de filtration par absorption et de tout autre procédé physique ou chimique;

b) les huiles végétales fixes, fluides ou concrètes, obtenues par extraction restent considérées comme "brutes" lorsqu'elles ne se distinguent ni par la couleur, l'odeur ou le goût, ni par des propriétés spéciales analytiques reconnues, des huiles et graisses végétales obtenues par pression;

c) sont considérées également comme "huiles brutes" l'huile de soja dégommée et l'huile de coton débarassée du gossypol.

2. Ne relèvent des nos 15.09 et 15.10 que les huiles provenant exclusivement du traitement des olives et dont les caractéristiques analytiques relatives aux teneurs en acides gras établies à l'aide des méthodes indiquées dans les annexes V, X A et X B du règlement (CEE) no 2568/91, et en stérols sont les suivantes :

Tableau 1 : Teneur en acides gras en pourcentage des acides gras totaux

ACIDES GRAS	POURCENTAGE
Acide myristique	<= 0,05
Acide palmitique	7,5-20,0
Acide palmitoléique	0,3-3,5
Acide heptadécanoïque	<= 0,3
Acide heptadécénoïque	<= 0,3
Acide stéarique	0,5-5,0
Acide oléique	55,0-83,0
Acide linoléique	3,5-21,0
Acide linoléinique	<= 1,0
Acide arachidique	<= 0,6
Acide eïcosénoïque	<= 0,4
Acide béhénique(1)	<= 0,3
Acide lignocérique	<= 0,2

(1)<= 0,2 pour les huiles du no 15.09.

Tableau 2 : Teneur en stérols en pourcentage des stérols totaux

STEROLS	POURCENTAGE
Cholestérol	<= 0,5
Brassicastérol (1)	<= 0,1
Campestérol	<= 4,0
Stigmastérol(2)	< Campesterol
Bêta-sitostérol(3)	>= 93,0
Delta-7-stigmastérol	<= 0,5

(1)<= 0,2 pour les huiles du no 15.10.

(2)Condition non valable pour les huiles d'olive vierges lampantes (sous-position 1509.10) et pour les huiles de grignons d'olive brutes (sous-position 15.10.00).

(3)Delta-5,23-stigmastadiénol + chlérostérol + bêta-sitostérol + sitostanol + delta-5-avénastérol + delta-5,24 stigmastadiénol.

Ne relèvent pas des nos 15.09 et 15.10 les huiles d'olives modifiées chimiquement (notamment les huiles réestérifiées) et les mélanges d'huile d'olive avec des huiles d'une autre nature. La présence d'huile d'olive réestérifiée ou d'huiles d'une autre nature est établie à l'aide de la méthode indiquée dans l'annexe VII règlement (CEE) no 2568/91.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
15.01	1501.00	Graisses de porc (y compris le saindoux) et graisses de volailles, autres que celles du no 02.09 ou du no 15.03.	1501.00.00			7	10	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.02	1502.00	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du no15.03.	1502.00.00			7 - 8	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.03	1503.00	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo-stéarine, oléo-margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées.	1503.00.00			7 - 8	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.04		Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.										
	1504.10	- Huiles de foies de poissons et leurs fractions	1504.10.00			7	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1504.20	- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies	1504.20.00			7	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1504.30	- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions	1504.30.00			7	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.05	1505.00	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline.	1505.00.00			7	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.06	1506.00	Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.	1506.00.00			7 - 8	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.07		Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.										
	1507.10	- Huile brute, même dégommée	1507.10.00				0	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1507.90	- Autres :										
		--- Huiles de soja, épurées ou raffinées, destinées à l'alimentation humaine	1507.90.10				0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	1507.90.90				0	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.08		Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.										
	1508.10	- Huile brute	1508.10.00				0	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1508.90	- Autres :										
		--- Huiles d'arachide, épurées ou raffinées, destinées à l'alimentation humaine	1508.90.10				0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	1508.90.90				0	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.09		Huile d'olive et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.										
	1509.10	- Vierges	1509.10.00				0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
	1509.90	- Autres	1509.90.00				0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.10	1510.00	Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du no 15.09.	1510.00.00				0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.11		Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.										
	1511.10	- Huile brute	1511.10.00				15	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1511.90	- Autres	1511.90.00				15	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.12		Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.										
	1512.1	- Huile de tournesol ou de carthame et leurs fractions :										
	1512.11	-- Huiles brutes	1512.11.00				0	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1512.19	-- Autres :										
		--- Huiles de tournesol, épurées ou raffinées, destinées à l'alimentation humaine	1512.19.10				0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Huiles de carthame et leurs fractions	1512.19.40				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	1512.19.90				0	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1512.2	- Huile de coton et ses fractions :										
	1512.21	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	1512.21.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1512.29	-- Autres	1512.29.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.13		Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.										
	1513.1	- Huile de coco (huile de coprah) et ses fractions :										
	1513.11	-- Huile brute	1513.11.00				15	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
	1513.19	-- Autres	1513.19.00	KGP		22	15	2			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044 - 051
	1513.2	- Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions :										
	1513.21	-- Huiles brutes	1513.21.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1513.29	-- Autres	1513.29.00				15	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.14		Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.										

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
15.15	1514.1	- Huile de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique et leurs fractions :										
	1514.11	-- Huiles brutes	1514.11.00				15	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	1514.19	-- Autres	1514.19.00				15	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	1514.9	- Autres										
	1514.91	-- Huiles brutes	1514.91.00				15	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	1514.99	-- Autres	1514.99.00				15	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
			Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.									
	1515.1	- Huile de lin et ses fractions :										
	1515.11	-- Huile brute	1515.11.00				15	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	1515.19	-- Autres	1515.19.00				15	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	1515.2	- Huile de maïs et ses fractions :										
	1515.21	-- Huile brute	1515.21.00				15	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	1515.29	-- Autres	1515.29.00				15	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	1515.30	- Huile de ricin et ses fractions	1515.30.00				15	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
1515.50	- Huile de sésame et ses fractions	1515.50.00				15	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044		
1515.90	- Autres											
15.16		--- Huile de calophyllum et ses fractions	1515.90.10				15	2		013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044	
		--- Autres	1515.90.90				15	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
		Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaidinisées, même raffinées, mais non autrement préparées.										
	1516.10	- Graisses et huiles animales et leurs fractions	1516.10.00			7 - 8	15	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
1516.20	- Graisses et huiles végétales et leurs fractions	1516.20.00			7	15	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044		
15.17		Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du no 15.16.										
1517.10	- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	1517.10.00				7 - 8	15	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
1517.90	- Autres	1517.90.00				7 - 8	15	3		028 - 029 - 044 - 047	044	

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
15.18	1518.00	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du no 15.16; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, non dénommés ni compris ailleurs.	1518.00.00			7 - 8	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.20	1520.00	Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses.	1520.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.21		Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.										
	1521.10	- Cires végétales	1521.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	1521.90	- Autres	1521.90.00			7	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
15.22	1522.00	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales.	1522.00.00			7	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044